

FRELON ASIATIQUE *Vespa velutina nigrithorax*

Etat de la situation sur le territoire wallon au 28 juin 2017



Fin d'automne 2016 : un premier nid découvert en Belgique

Introduit accidentellement dans le Lot-et-Garonne en 2004, le frelon asiatique est actuellement installé dans plus de 80 départements français. Sa dispersion à longue distance l'a conduit à rapidement dépasser les frontières de l'hexagone ; il a atteint successivement le nord de l'Espagne (2010), le nord du Portugal (2011), l'ouest de l'Allemagne (2015), l'Angleterre (2016), la Belgique (2016) et puis la Suisse (2017).

Le 20 novembre 2016, un nid a été découvert, pour la première fois sur le territoire belge, à Guignies, au sud de Tournai. Le lendemain, ce nid de grande taille a été neutralisé par le Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W). Vu la date tardive, et vu que le nid était partiellement disloqué par la tempête du 20 novembre, il est probable que des fondatrices aient déjà pu s'en échapper.

Printemps 2017 : passage en phase de vigilance renforcée

La découverte de ce nid n'était pas une surprise, puisque le front d'invasion était sur le point d'atteindre la Belgique. Il est même probable que d'autres nids installés en Belgique en 2016 n'aient pas été détectés.

Un réseau de 70 pièges a été déployé en avril et en mai 2017 par le CRA-W dans un rayon de 4 kilomètres autour du nid détruit en 2016, à la fois pour rechercher la présence de fondatrices qui auraient pu s'échapper de ce dernier et pour mesurer l'efficacité et la sélectivité d'un piégeage printanier.

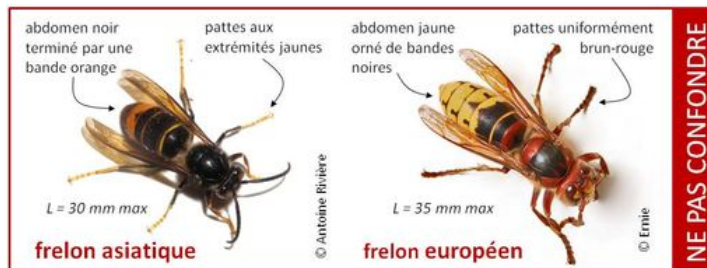
Au total, ces pièges ont permis la capture de quatre fondatrices à moins d'un kilomètre du nid détruit, ce qui indique un risque élevé que d'autres fondatrices aient eu l'occasion d'amorcer un nid dans les alentours immédiats. Par ailleurs, le 30 mai 2017, une ébauche de nid a été découverte par un particulier à Escanaffles, à 25 kilomètres au nord de Guignies. Et début mai, à une vingtaine de kilomètres au nord-est de cette localité, un frelon asiatique avait déjà été capturé par un particulier à Oudenaarde.

Ces informations constituent un faisceau d'indices suggérant une installation effective du frelon asiatique en Hainaut occidental, et justifient désormais d'en informer les publics les plus concernés : apiculteurs, DNF, gestionnaires d'espaces verts, naturalistes, pompiers et désinsectiseurs privés.

Cette vigilance renforcée doit être poursuivie pour récolter un maximum d'informations sur la distribution de ce frelon. Toute observation (de nids, ou d'individus) est utile, d'une part pour permettre de repérer et de neutraliser rapidement les nids (si possible avant la dispersion des jeunes fondatrices) et pour suivre l'invasion et la cartographier.

Été –automne 2017 : vigilance continue et neutralisation rapide des nids

Il est demandé à quiconque observant un frelon asiatique ou un nid d'en faire le signalement au plus vite. Une description détaillée est disponible dans le dépliant en annexe et sur le portail de la Biodiversité en Wallonie. Tout signalement peut être réalisé en utilisant le formulaire prévu à cet effet (<http://biodiversite.wallonie.be/frelon>).



Il est demandé de photographier tout individu et/ou nid signalé, de manière à permettre de valider facilement l'information et d'éviter de mobiliser les équipes de gestionnaires sur de fausses alertes.

La **neutralisation des nids** constitue la technique la plus efficace pour ralentir l'invasion du frelon asiatique. Elle consiste à détruire les nids, mais aussi à éviter que des fondatrices ne s'en échappent. Mais il s'agit d'une opération délicate et assez dangereuse car cet insecte peut se montrer agressif quand on s'approche de son nid. Ce dernier est souvent installé haut dans les arbres.

Les nids qui seront découverts en 2017 seront détruits par **une équipe spécialement équipée du CRA-W (voir contacts ci-infra), en attendant que les pompiers et désinsectiseurs soient formés et puissent prendre le relais.**

En cas d'observations de frelons asiatiques à proximité des ruchers durant l'été, il est également conseillé de placer des réducteurs de vol ou des muselières à frelons à la sortie des ruches de manière à réduire le stress des abeilles et à limiter la pression de prédation sur celles-ci (voir informations détaillées auprès du CARI).

Informations / formations

Le CRA-W, en collaboration avec le CARI, est disponible dès à présent pour des séances d'information concernant la reconnaissance et la biologie du frelon, la détection et la destruction ainsi que les mesures à prendre pour limiter l'impact à l'égard des abeilles domestiques.

Par ailleurs, sur demande, le CRA-W peut animer des séances de **formation à l'attention d'opérateurs spécialisés (pompiers et désinsectiseurs) afin d'expliquer l'équipement et les précautions à prendre lors de la neutralisation de nids.**

Contacts

Signalement et validation des observations	Formations et destruction des nids	Conseils pour la protection des ruchers
SPW-DGARNE-CiEi invasives@spw.wallonie.be	CRA-W m.deproft@cra.wallonie.be 0476/ 760 532	CARI info@cari.be 010/ 47 34 16